



Syndicat mixte  
pour l'aménagement et la gestion  
du Parc naturel régional  
de la Forêt d'Orient  
Maison du Parc  
10220 PINEY

**OBJET : Avenant n°  
3 au marché  
d'accompagnement  
de la révision de la  
Charte**

**DATE DE LA  
CONVOCATION  
4 octobre 2023  
DATE D'AFFICHAGE  
4 octobre 2023**

**NOMBRE DE DELEGUES  
Afférents au Bureau : 18  
En exercice : 18  
Présents : 5  
Votants : 5  
+ 8 pouvoirs**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou  
notification  
du

## Extrait des délibérations du Bureau syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre à 9 h 30 les membres du Bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Parc 10220 Piney sous la présidence par intérim de Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, Vice-Présidente, Conseillère régionale, Maire de Vendevre-sur-Barse.

### ETAIENT PRESENTS

Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, Conseillère régionale, avec les pouvoirs de M. Philippe BORDE et M. Maxence MEUNIER

Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendevre-sur-Barse avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et Mme Claude HOMEHR

M. Marc SEBEYRAN, Troyes Champagne Métropole

Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire de Lusigny-sur-Barse, avec les pouvoirs de M. Alain CHENET et M. Gilles JACQUARD

M. Gilles LOYER, Maire-adjoint de Mesnil-Saint-Père, avec les pouvoirs de M. Patrick DYON et M. Hervé CHAMBON

**Vu** l'avis du Conseil Scientifique du Parc relatif la modification envisagée du périmètre du Parc naturel régional du 22 août 2019,

**Vu** la délibération sur le lancement de la révision de la Charte du PNR du Comité syndical du 22 septembre 2020,

**Vu** la délibération sur la Procédure de révision de la charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient de la Commission Permanente du Conseil Régional n° 21CP-1167 du 23 avril 2021,

**Vu** le rapport et l'avis d'opportunité sur la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient du Bureau de la Fédération Nationale des Parc Naturels Régionaux Français du 8 décembre 2021,

**Vu** l'avis sur l'opportunité du renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et son extension de la Commission des Espaces Protégés du Conseil National de la Protection de la Nature du 13 décembre 2021,

**Vu** l'avis d'opportunité sur la révision de la Charte de la Préfète de Région du 18 février 2022,

**Vu** la délibération sur l'adaptation du périmètre d'étude suite à l'avis d'opportunité de la Préfète de Région du Comité syndical du 28 mars 2022,

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 25 juin 2021,

**Vu** la délibération portant attribution du Marché n° 2021-4 pour l'accompagnement à la révision de la Charte du PnrFO du Bureau syndical du 2 juillet 2021,

**Vu** l'avenant n° 1 du marché relatif à l'accompagnement à la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient présenté au Bureau 16 septembre 2022 introduisant la modification du montant du marché,

**Vu** l'avenant n° 2 du marché relatif à l'accompagnement à la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient présenté au Bureau 5 mai 2023, introduisant la prolongation du délai du marché,

Le Bureau syndical, dans sa séance du 25 juin 2021, avait confié la réalisation du marché relatif à

l'accompagnement à la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient portant numéro 2021-4, au groupement conjoint composé de :

- Mandataire : INDDIGO - 8 rue des Dominicains-54000 NANCY Tél. 03 83 18 39 39-Fax. 03 83 18 39 38-Email.inddigo@inddigo.com- SIRET : 402 250 427 00091  
Siège social : 367 Avenue du Grand Ariétaz – CS 52401 – 73024 CHAMBERY CEDEX
- Co-traitant : Atelier PASSEURS Paysagistes Concepteurs DPLG Tél : 0699619090 / 0667408257  
Mail : passeurspaysagistes@gmail.com SIRET : 51506648800047 19 rue de Metz - 33000 BORDEAUX - Siège social 282 rue d'Ornano-33000 BORDEAUX 113 Place St Léger-73000 CHAMBERY

En raison de retards accumulés lors des différentes phases de la procédure de révision de la Charte, ainsi que le rallongement du temps de validation politique décalant de manière significative le planning initial de l'ensemble de la procédure, le Syndicat mixte souhaite prolonger par voie d'avenant n° 3 les délais de réalisation de la mission de 12 mois, soit du 6 décembre 2023 au 6 décembre 2024.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité de :

- approuver l'avenant n° 3 au marché relatif à l'accompagnement à la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (en annexe) ;
- autoriser la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

La Vice-Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



Isabelle HELIOT-COURONNE  
2023.11.27 12:25:01 +0100  
Ref:20231024\_152401\_1-1-O  
Signature numérique  
Par absence et par délégation,  
le 1er Vice-Président

Isabelle HELIOT-COURONNE